

Chapitre 4, géographie

AMÉNAGER POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

vidéos

<https://www.youtube.com/watch?v=OU2DzPDrMPO>

<https://www.youtube.com/watch?v=x4m-KxIBmM0>



Consignes : visionner les 2 vidéos et faire le QCM associé sur Pronote (voir cahier de texte) Questionnaire noté

Introduction :

→ Qu'est-ce qu'aménager ?

= définition par ♥

= construire, moderniser des infrastructures

Ex : lignes à grande vitesse, centres commerciaux, logements, routes, bâtiments publics (écoles, hôpitaux)

= missions de l'État et les collectivités territoriales.

→ Quelles inégalités d'après le thème 1 ?

G1 :

- Le poids de la région parisienne (pol, éco, démographique)
- La métropolisation (concentration dans les aires urbaines : pouvoirs, activités éco.)
- Les axes de transport rapide (TGV, aéroports, autoroutes) : entre les grandes villes

G2 :

- développement économique inégal (reconversion industrielle, pôles touristiques)

G3 :

- la diagonale des faibles densités (faible urbanisation)
- déserts médicaux, déprise agricole, manque d'infrastructure de transport rapide

I. Comment et pourquoi aménager ?

Cartes sur le site d'Histoire-géographie : inégalité de richesses / transport

→ Réduire les temps de transport, intégrer aux réseaux à grande vitesse

Ex : la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique (p 272-273)

= allongement de la ligne LGV de Paris à Bordeaux

→ **Réduire les difficultés des espaces ruraux ou en déclin industriel**

Ex : le pôle de loisirs d'Amnéville, le Louvre à Lens

= reconversion des sites industriels en friche

→ **Assurer la mixité sociale dans les aires urbaines**

Ex : rénovation du quartier de Borny (Metz), le quartier de la gare St Jean à Bordeaux

= destruction des grands ensembles des années 1960-1970, réaménagement (parcs, îlots, commerces)

→ **Garantir la mobilité pour tous, l'accès aux grands axes de transport**

Ex : le projet de doublement de l'A31

II. Qui participe à l'aménagement du territoire ?

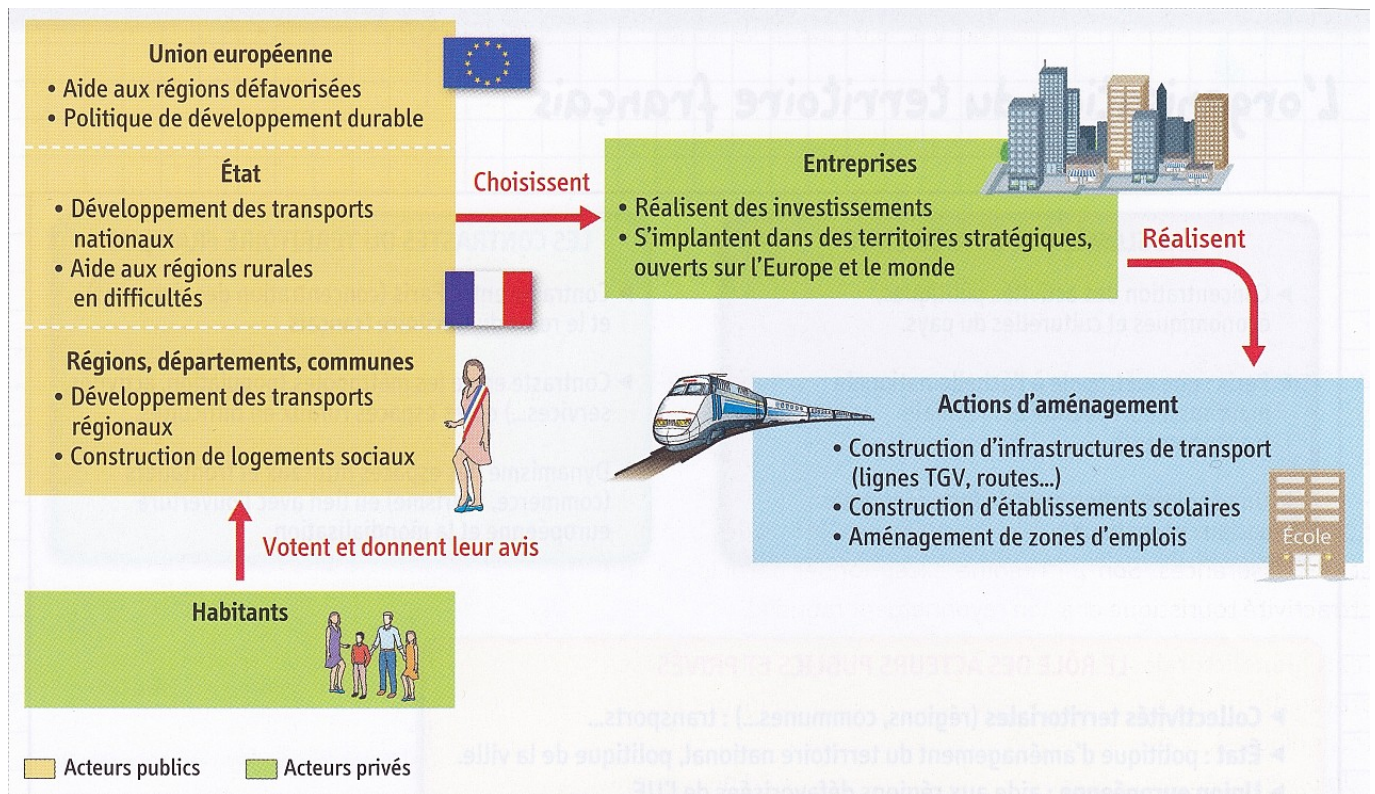
A) Des acteurs variés

l'Union Européenne, l'État	Les collectivités territoriales	Les entreprises privées	Les habitants
Financement	Financement	Construction	Consultés lors des enquêtes publiques
Initiative (ex : TGV, autoroutes)	Initiative (projet) Compétences propres : transport (routes, TER), enseignement (écoles, collège...), urbanisme	gestion (concession : ex des autoroutes) implantation, création d'emplois	s'expriment : manifestations, pétitions, réseaux sociaux, association = soutien, opposition



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Le rôle des acteurs publics et privés pour réduire les contrastes

Les acteurs de l'aménagement font de la prospective territoriale : ils imaginent plusieurs scénarios sur les différents avenir possibles.

C'est ensuite aux citoyens de s'emparer de ces sujets (conseils de quartier, enquêtes publiques, campagnes électorales) et de décider avec leurs élus.

B) les conflits entre les acteurs : peut-on encore aménager en France ?

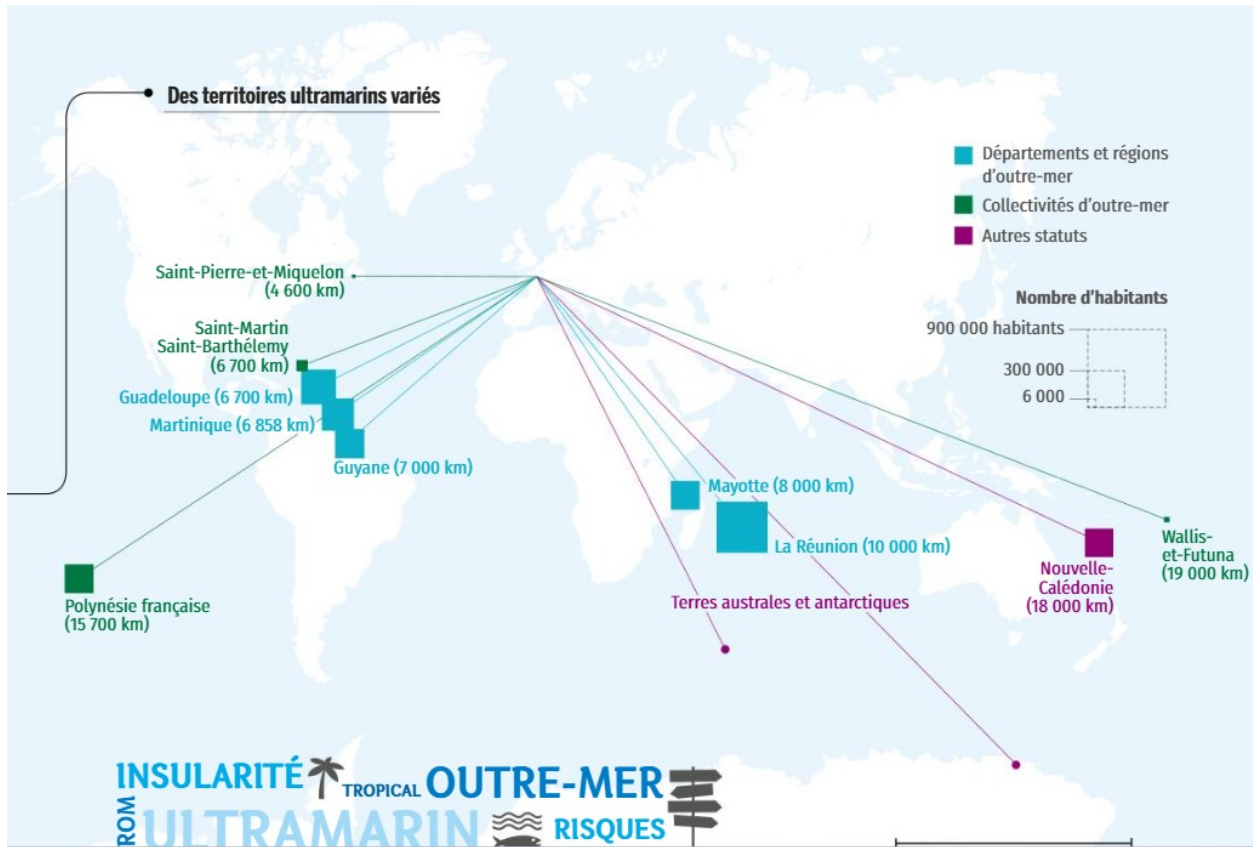
- rivalités de pouvoir à l'échelle locale entre de multiples acteurs
- intérêts divergents et même rivaux : usage résidentiel (dévalorisation de la valeur immobilière, perte de la tranquillité), usage économique (création d'emplois, extension d'usines), usage politique (promesse électorale...)

Exemple de l'aéroport Notre-Dame-des-landes (Nantes)

- opposition entre les futurs riverains, les écologistes et les collectivités territoriales
- abandon du projet en janvier 2018 par le gvt
- choix de l'agrandissement de l'aéroport actuel

III. Aménager les territoires français ultramarins

♥ Un territoire ultramarin (ou d'outre-mer) : un territoire français qui se trouve éloigné la partie européenne du territoire français (la métropole).



A) Des territoires éloignés et spécifiques

♥ **Cartes à connaître** : ci-dessus + vidéos



Consignes : visionner les 2 vidéos et faire le QCM associé sur Pronote (voir cahier de texte) Questionnaire noté

- **Excepté la Guyane**, tous les territoires ultramarins sont des îles ou des archipels.
→ Tous sont **très éloignés** de la France métropolitaine et isolés (insularité)
- **Localisation** : sous les tropiques ou dans les mers des régions polaires
→ Atouts : biodiversité et paysages exceptionnels.

→ Contraintes : risques naturels (cyclones, volcanisme, séismes) et changement global (montée du niveau des mers, érosion du littoral).

- **Le niveau de développement est inférieur** à celui de la métropole.
 - faiblesse de l'industrie, poids du tourisme (Antilles, Polynésie)
 - dépendance aux subventions de la métropole ou de l'UE.
 - chômage élevé (2024 : entre 12 et 15 % contre 7,2 % en France / Mayotte : 34 %)
 - coût de la vie plus élevé (à cause de l'importation des produits alimentaires, de consommation courante : textile, électroménager, etc.)
- A l'échelle régionale, territoires autant ou plus développés que leurs voisins
 - migrants clandestins (Surinam et Brésil → Guyane, les Comores → Mayotte).

B) Des aménagements pour combler le mal-développement

En plus de subventions (continuité territoriale), l'État et l'UE participent à de nombreux aménagements pour :

- **compenser l'éloignement et l'isolement**
 - des ports et des aéroports (liaisons avec la métropole et l'espace régional : Caraïbes, l'Amérique du Sud, l'Asie) **Doc 2 p 293**
- **favoriser les activités économiques et les communications**
 - aménagements routiers (ponts, voies rapides) **doc 1 p 301, doc 2 p 298**
 - Internet haut débit par exemple
- **développer le secteur touristique**
 - aménagements portuaires (pour les paquebots aux Antilles), complexes hôteliers

Vocabulaire à maîtriser

♥ **un territoire** : espace habité et aménagé, sous l'autorité d'un Etat et d'une collectivité.

♥ **l'aménagement** : Ensemble des actions pour organiser un territoire (répartition de la population, logement, activités, équipements)

♥ **une collectivité territoriale** : une division administrative dirigée par une assemblée élue (la commune, le département, la région)

le réseau LGV : le réseau ferrée de lignes à grandes vitesse (≥ 220 km/h)

♥ **la décentralisation** : le transfert des compétences de l'État vers les collectivités territoriales depuis 1982.

« A toutes les échelles » : on observe un phénomène géographique à la fois au niveau national (la France), au niveau régional (le Grand Est par exemple), au niveau local (dans un petit territoire, Volmerange par exemple)

un acteur (« qui agit »): participant à l'aménagement (ex : citoyens, associations, Etat, collectivités territoriales, entreprises).

♥ **La mixité sociale** : cohabitation dans un même quartier d'une population d'origines et de niveaux de vie différents.

♥ **Un DROM**: (département et région d'outre-mer) territoire administré de la même façon qu'un département ou une région métropolitaine.

♥ **Une COM** : une collectivité d'outre-mer, qui dispose d'un statut spécifique (par exemple, la Polynésie a son propre gouvernement qui agit en lien avec un haut-commissaire de la République française).

Un archipel: un ensemble d'îles.

♥ **l'insularité** : la contrainte liée à l'éloignement et isolement d'une île, d'un archipel par rapport au continent

La biodiversité :richesse biologique d'un territoire, mesurée par le nombre d'espèces et d'êtres vivants sur un territoire donné.